



Communiqué de presse

Sécheresse 2020 : restrictions de l'usage de l'eau

Malgré des précipitations globalement conformes à la normale saisonnière, les ressources en eau souterraine et superficielle n'ont pas pu se recharger suffisamment et les cours d'eau qui alimentent en eau potable principalement le centre et le sud de la Martinique sont à nouveau sous tension avec des débits très bas, voire critiques comme ceux de la rivière Blanche et de la rivière Lézarde.

La sécheresse hydrologique des rivières s'installe donc malgré des pluies régulières et les prévisions laissent penser que la situation pourrait se prolonger au cours des semaines à venir. La population, les irrigants agricoles, les industriels et les producteurs d'eau potable doivent se préparer à d'éventuelles coupures d'eau tournantes sur le territoire.

Afin d'économiser la ressource en eau, de limiter autant que possible les coupures d'eau et de préserver la vie aquatique, la Martinique est placée en zone d'alerte sécheresse. Ainsi, les mesures suivantes sont interdites jusqu'à nouvel ordre :

- arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs et récréatifs ;
- lavage des véhicules et des bateaux hors des aires de lavages professionnelles et équipées de dispositifs haute pression économes en eau, exceptés les véhicules ayant une obligation réglementaire sanitaire, alimentaire ou technique telles les bétonnières ;
- vidange et remplissage des piscines individuelles, sauf pour maintenir le niveau nécessaire au traitement de l'eau ;
- vidange des réservoirs d'eau potable sauf nécessité justifiée par des raisons sanitaires.

Par ailleurs, des tours d'eau vont être organisés par la chambre d'agriculture pour les prélèvements agricoles effectués sur les bassins versants des rivières Blanche, Lézarde et du Lorrain.

L'eau est un bien commun, tous les Martiniquais sont invités à être vigilants et économes dans leur consommation et à signaler toute fuite sur le réseau d'eau potable aux services responsables des réseaux d'eau par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes :

| | | |
|-------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SMDS - Cap Nord sauf Trinité & Le Robert | Tel : 05 96 69 54 74 | http://martinique.saurantilles.fr/contact/ |
| SME - Espace Sud avec Trinité & Le Robert | Tel : 09 69 32 97 22 | http://smeaux.fr |
| ODYSSI - Cacem | Tel : 05 96 71 20 10 | https://www.odysse.fr/contact |

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

